



Objet : Vente d'un tracteur agricole FIAT de 1984

Le Président de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2020-10-15-153b du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,

Considérant que les espaces verts communautaires sont entretenus par des prestataires,

Considérant que le tracteur FIAT (1984), autrefois utilisé pour le service voirie, n'a aujourd'hui plus d'utilité,

DECIDE

Article 1^{er} : de vendre le tracteur FIAT, immatriculé GR-735-QT, pour un montant de 4 500,00 € TTC à Madame RIGOT Laëtitia, résidant à La Hectière – 61270 BRETHEL,

Article 2 : d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette transaction,

Article 3 : de sortir le véhicule concerné de l'actif, enregistré sous le numéro d'inventaire : 44020010003,

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales,

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne au Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

Fait à L'Aigle, le 16 novembre 2023

Acte reçu en Préfecture le **24 NOV. 2023**
Publié en ligne le **24 NOV. 2023**
Certifié exécutoire

Le Président
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20231116-2023-11-16-193-AU
Date de réception préfecture : 24/11/2023